

**Commission économique pour l'Europe**

Conférence des statisticiens européens

**Groupe d'experts de la comptabilité nationale****Dix-huitième session**

Genève, 10-12 avril 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Séminaires sur les unités chargées des grands groupes****Méthode proposée pour le traitement des entreprises multinationales : création d'une unité chargée des grands groupes****Document élaboré par Eurostat, la Commission économique pour l'Europe et l'Office national de statistique du Royaume-Uni<sup>1</sup>***Résumé*

La mondialisation associée aux groupes multinationaux pose le plus gros problème de « mesure » aux producteurs de statistiques économiques. Dans le présent document, il est recommandé que les instituts nationaux de statistique (INS) des pays où ces groupes sont importants créent une « unité des grands groupes » (*Large Cases Unit* ou LCU) chargée de s'en occuper, et les raisons en sont exposées.

Le présent document fait également la synthèse des informations disponibles, présente des renseignements à jour sur les bonnes pratiques, et préconise l'élaboration d'une méthode applicable au cas des groupes multinationaux. Version actualisée du document soumis au Groupe d'experts de la comptabilité nationale pour sa réunion de 2018, il tient compte des observations formulées au cours de cette réunion.

<sup>1</sup> Élaboré par Mushtaq Hussain (Eurostat), Rami Peltola (CEE) et Sanjiv Mahajan (Office national de statistique du Royaume-Uni). Merci à Ales Capek, Isabelle Remond-Tiedrez, Henk Nijmeijer et Paul Konijn (Eurostat), ainsi qu'à Ruth O'Shaughnessy (Bureau central de la statistique, Irlande) pour leurs précieuses observations.



## I. Introduction

1. La mondialisation associée aux groupes multinationaux d'entreprises pose actuellement le plus gros problème de « mesure » aux producteurs de statistiques économiques. Dans le présent document, **il est recommandé que les instituts nationaux de statistique (INS) des pays où ces groupes sont importants créent une « unité des grands groupes » (*Large Cases Unit* ou LCU) chargée de s'en occuper, et les raisons en sont exposées.**

2. Ces unités devraient notamment adopter une stratégie de gestion de compte en ce qui concerne les groupes multinationaux, échanger des données et veiller à l'harmonisation des données avec d'autres INS. Cela permettrait aux INS d'appréhender conjointement les effets toujours plus importants de la mondialisation (qui englobe la création et l'utilisation de produits de la propriété intellectuelle) sur la qualité des données collectées, et donc d'intégrer ces données dans les principaux produits statistiques, tels que la comptabilité nationale et la balance des paiements, et dans les produits d'aval, tels que les analyses relatives à la productivité et à l'environnement.

## II. Généralités

3. Les groupes multinationaux sont au cœur de la mondialisation économique. Ils jouent un rôle prépondérant dans la production mondiale, comme l'attestent les statistiques relatives à leur contribution au commerce extérieur total, à l'investissement étranger direct et au transfert international de connaissances ou de technologie. Une étude réalisée en 2001 a montré que plus de 80 % du total des échanges internationaux étaient liés à au moins un groupe d'entreprises multinationales. Un tiers du commerce mondial s'effectue au sein de ces groupes<sup>2</sup>.

4. Les groupes multinationaux jouent un rôle très important dans l'économie de la plupart des pays du monde. Dans de nombreux États membres de l'Union européenne (UE), ils contribuent de manière considérable à la production, à la valeur ajoutée, à l'emploi, au commerce des biens et des services et à l'investissement étranger direct, entre autres. Par exemple, en 2011, dans l'économie française, les groupes multinationaux représentaient environ la moitié des emplois (47 %) et de la valeur ajoutée (56 %) de l'ensemble des entreprises installées sur le territoire français<sup>3</sup>. Aux Pays-Bas, d'après une étude récente de l'Office de statistique<sup>4</sup>, la contribution de ces groupes est de 21 % pour l'emploi et de 30 % pour la valeur ajoutée, mais d'environ 75 % pour les échanges internationaux de biens et de services (hors réexportations).

5. Il est par conséquent absolument capital que les INS et les banques centrales nationales, selon le cas, collectent des données statistiques fiables et cohérentes auprès des groupes multinationaux. Toutes les données reçues devraient être répertoriées dans les registres statistiques des entreprises, et les données enregistrées dans les différents domaines statistiques devraient concorder. Parmi ces domaines figurent les statistiques conjoncturelles, les statistiques structurelles sur les entreprises, les statistiques des échanges internationaux de marchandises, les statistiques des échanges internationaux de services, l'IED et les statistiques des filiales étrangères ; ces données, utilisées pour établir la balance des paiements et la comptabilité nationale, permettront d'avoir une représentation complète, cohérente et exacte de l'économie.

6. Comme, dans de nombreux pays, la collecte de données est décentralisée et la coordination entre domaines statistiques insuffisante, les grands groupes multinationaux doivent en général remplir de nombreux questionnaires qui contiennent parfois des questions similaires ou identiques. D'un autre côté, en raison de la structure organisationnelle et du

<sup>2</sup> Kleinert J. (2001).

<sup>3</sup> Boccara F., Picard T. (2015).

<sup>4</sup> Office de statistique des Pays-Bas (2017).

régime de propriété complexes de ces groupes, ainsi que de l'écheveau d'accords qui régissent leur production mondiale, il est très difficile pour les INS et les banques centrales nationales de mesurer leurs activités et de comptabiliser correctement leurs opérations.

7. Il devient donc indispensable de créer, au sein des INS, une unité spéciale responsable de la communication et des relations avec les plus grands groupes multinationaux et de la collecte, du traitement et de l'assurance qualité des données. Si la création d'une telle unité a principalement pour but d'améliorer la qualité et la cohérence des données, elle peut avoir d'autres effets positifs, comme l'amélioration de l'utilisation des ressources et la réduction de la charge que les enquêtes statistiques font peser sur les groupes multinationaux.

8. À l'heure actuelle, Eurostat et d'autres organisations internationales ont à cet égard un rôle de facilitation, mais ce rôle pourrait et devrait évoluer, par exemple moyennant la création d'un registre mondial des groupes multinationaux ou la collecte de données au niveau international. Les États membres de l'UE fournissent des données statistiques sur la base de plusieurs règlements relatifs à des domaines précis. Ces règlements définissent les notions, donnent des définitions, indiquent les résultats recherchés et prescrivent des délais. Toutefois, conformément au principe de subsidiarité, les États membres sont libres de collecter les données et de produire les statistiques comme ils l'entendent. Le présent document fait la synthèse des informations disponibles, présente des renseignements à jour sur les bonnes pratiques et préconise l'élaboration d'une méthode applicable au cas des groupes multinationaux. Il tient compte des observations que les membres de l'Équipe spéciale sur l'échange et le partage de données économiques de la Conférence des statisticiens européens ont formulées à la réunion d'avril 2018.

### III. Unités chargées des grands groupes

9. Tous les pays comptant un nombre important de groupes multinationaux devraient envisager de créer une unité spécialisée responsable des grands groupes multinationaux. Les unités de ce type sont souvent appelées « unité des grands groupes » (*Large Cases Unit* ou LCU) car elles s'occupent de grandes entreprises complexes faisant du commerce au niveau national ou international. Au début de l'année 2018, les INS du Canada, du Danemark, de la Finlande, de la France, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Suède avaient créé des LCU. Le Royaume-Uni a mis en place à titre pilote une unité chargée des entreprises internationales ; comme la Norvège, il envisage de créer une LCU permanente. D'autres pays ont mis en place des programmes dans le cadre desquels sont menées des activités analogues à celles de ces unités (par exemple, l'établissement de profils). Cependant, les LCU restent rares et se concentrent principalement dans les pays de l'UE.

10. La création d'une LCU nécessite, autant qu'elle suscite, un changement culturel et organisationnel dans les méthodes de production des statistiques. La question qui se pose souvent est de savoir quel but l'INS cherche à atteindre en créant une LCU. Dans la pratique, l'organisation et la place des LCU peuvent différer considérablement d'un pays à l'autre en fonction notamment de la structure organisationnelle de l'INS ou de la banque centrale nationale et des ressources disponibles. Le présent document expose différentes stratégies et leurs éléments communs. Il convient en outre de noter qu'une LCU prend en charge plusieurs des fonctions décrites dans diverses parties du Modèle générique du processus de production statistique (CEE, 2013), s'écartant ainsi du système séquentiel du Modèle.

#### A. Parties prenantes

11. La partie « Généralités » du présent document fait mention de trois parties prenantes importantes : les groupes multinationaux, les banques centrales nationales et les unités statistiques des INS. Les LCU coopèrent et communiquent également avec de nombreux autres acteurs.

12. Au niveau des INS, les membres de la direction jouent un rôle clef. Ils doivent comprendre le rôle important de la LCU et les résultats qui peuvent en être attendus, apporter tout leur appui en étant disposés à rencontrer les dirigeants des groupes multinationaux quand c'est nécessaire, et fournir des ressources suffisantes pour que la LCU puisse s'acquitter de ses tâches. Il est probable que la création d'une LCU, unité distincte et autonome, nécessite une restructuration et la réaffectation de ressources. Il est essentiel, dans l'intérêt de l'INS, que la direction joue un rôle moteur pour que les réticences internes qui pourraient se manifester dans un premier temps puissent être surmontées.

13. En général, le premier contact entre l'INS et les groupes multinationaux s'établit au niveau de la direction ; ce contact doit par la suite être maintenu. Les travaux de la LCU reposeront sur une coopération étroite et dynamique avec les autres unités statistiques, le registre statistique des entreprises constituant à la fois une source de données et un outil d'amélioration de la cohérence.

14. Il est particulièrement important de veiller à ce que les données concordent avec celles des autres producteurs de statistiques officielles, tels que les banques centrales nationales, qui établissent la balance des paiements dans de nombreux pays, et les douanes, qui collectent des données sur le commerce extérieur des marchandises. Il est fondamental que les LCU communiquent régulièrement avec ces entités extérieures, aient de bonnes relations de travail avec elles et échangent des données avec elles (selon qu'il conviendra) afin de garantir la cohérence et la qualité des données sur les groupes multinationaux utilisées dans les différentes parties de la comptabilité nationale.

15. Il est possible que les LCU doivent établir des contacts directs avec les principaux fournisseurs de données administratives étant donné qu'elles doivent accéder à l'ensemble de leurs données afin de vérifier la concordance. Il est tout aussi important que les LCU aient accès aux données des fournisseurs privés lorsqu'un tel accès est autorisé par la législation relative aux statistiques. Les LCU peuvent également chercher des sources privées de données pertinentes sur les groupes multinationaux<sup>5</sup>.

16. L'interlocuteur de la LCU sera généralement ou bien la filiale nationale du groupe multinational concerné, ou bien le siège du groupe s'il est situé dans le pays compilant les données (pour ce qui est des groupes multinationaux, mais aussi parfois des grandes entreprises nationales). Cet élément doit être pris en compte lors de l'élaboration de la stratégie de collecte des données. D'ordinaire, le siège dispose d'un tableau plus complet des activités de l'entreprise, mais il se peut qu'il ait plus de mal à fournir des données par pays.

17. La coopération avec les LCU (ou d'autres unités) des INS d'autres pays est également souhaitable. Au départ, cette coopération doit porter entre autres sur la mise en commun des pratiques optimales des LCU. Plus tard, les LCU pourraient constituer un réseau et servir de point de contact pour des échanges d'information et de données et un travail d'harmonisation des données plus systématiques.

18. Eurostat a récemment accordé une subvention pour la création de LCU ; un des objectifs est d'établir un forum de discussion sur les questions liées aux LCU à l'intention des pays membres du système statistique européen (SSE). Il sera important de suivre l'évolution de ce forum et d'examiner la possibilité de créer des liens avec d'autres pays.

19. Les organisations internationales ont également entrepris de nombreuses autres activités directement liées aux travaux sur les LCU :

- Eurostat a lancé plusieurs initiatives, telles que la création du répertoire EuroGroups (EGR), l'établissement de profils internationaux et le système d'alerte rapide (voir la section IV pour plus de détails) ;
- L'OCDE a entrepris une série de travaux dans ce domaine (base de données ADIMA, projet BEPS, mesures de réduction des asymétries, etc.) ;

<sup>5</sup> Par exemple, sur Internet, en faisant des recherches ciblées sur certaines entreprises ou en utilisant des outils d'extraction de données, ou dans des bases de données analytiques telles que la base de données ADIMA de l'OCDE ou des bases de données privées sur les fusions et acquisitions.

- La Division de statistique de l'ONU élabore actuellement un registre mondial des groupes d'entreprises ; et
  - La CEE a pour projet de créer un réseau de LCU pour faciliter les travaux.
20. L'échange d'informations, de données d'expérience et de bonnes pratiques entre instances internationales est essentiel.
21. Les utilisateurs de statistiques bénéficient des travaux des LCU et sont également des parties prenantes importantes. Ils ont accès à des statistiques plus cohérentes, et les services qui leur sont fournis peuvent être améliorés grâce à une meilleure compréhension et une meilleure analyse des groupes multinationaux.
22. Le langage utilisé pour communiquer avec les parties prenantes, quelles qu'elles soient, est extrêmement important. S'agissant de la cohérence des données, les LCU doivent être prêtes à servir d'interprètes entre les différents acteurs qui fournissent, produisent et utilisent les statistiques officielles.

## B. Avantages

23. Le principal avantage des LCU réside dans le fait qu'une équipe de gestion de compte polyvalente assure la collecte de données exactes et actuelles sur les groupes multinationaux au tout début du processus de production des statistiques économiques, ce qui permet de réagir rapidement lorsque des données sont modifiées et de résoudre les anomalies avant qu'elles soient traitées dans un des domaines statistiques. La cohérence doit être assurée grâce à l'analyse des données obtenues au moyen de différentes enquêtes et à la résolution des éventuels problèmes dès la réception des données.
24. Une équipe pluridisciplinaire dispose des capacités et des compétences nécessaires à la compréhension de groupes multinationaux complexes, de leurs comptes et des questions mondiales sous-jacentes, telles que :
- La production de biens sans usine ;
  - L'envoi de marchandises à l'étranger pour transformation ;
  - Le négoce de biens et de services ;
  - La sous-traitance manufacturière ;
  - La transformation en sous-traitance ;
  - Le prix de transfert ;
  - Les stocks et flux de produits de la propriété intellectuelle ;
  - Les activités des entités ad hoc ;
  - Les activités liées à Internet ; et
  - L'IED et les revenus qui en proviennent.
25. Si ces questions ne sont pas nouvelles, elles ont pris une importance considérable ces vingt dernières années, et les problèmes correspondant doivent être réglés.

## C. Mission

26. La mission des LCU est de fournir des données cohérentes provenant des plus grands groupes multinationaux pour l'établissement de statistiques dans tous les domaines pertinents. Dans la pratique, des incohérences sont souvent repérées à différentes étapes de la chaîne statistique. En outre, il est possible de déceler des différences statistiques ou des erreurs de mesure en rapprochant les tableaux des ressources et des emplois, lorsque, par exemple, les tableaux des ressources et des emplois pour les biens et les services comptabilisés dans une économie donnée ne correspondent pas. En analysant les anomalies, on s'aperçoit que, dans de nombreux cas, les données de base incohérentes concernent les groupes multinationaux, par exemple lorsqu'il existe des différences entre les statistiques

du commerce extérieur et les statistiques structurelles sur les entreprises. Une LCU peut repérer ces irrégularités et y remédier à un stade précoce, avant la diffusion des statistiques primaires. Une LCU peut mener les activités ci-après pour s'acquitter de sa mission<sup>6</sup> :

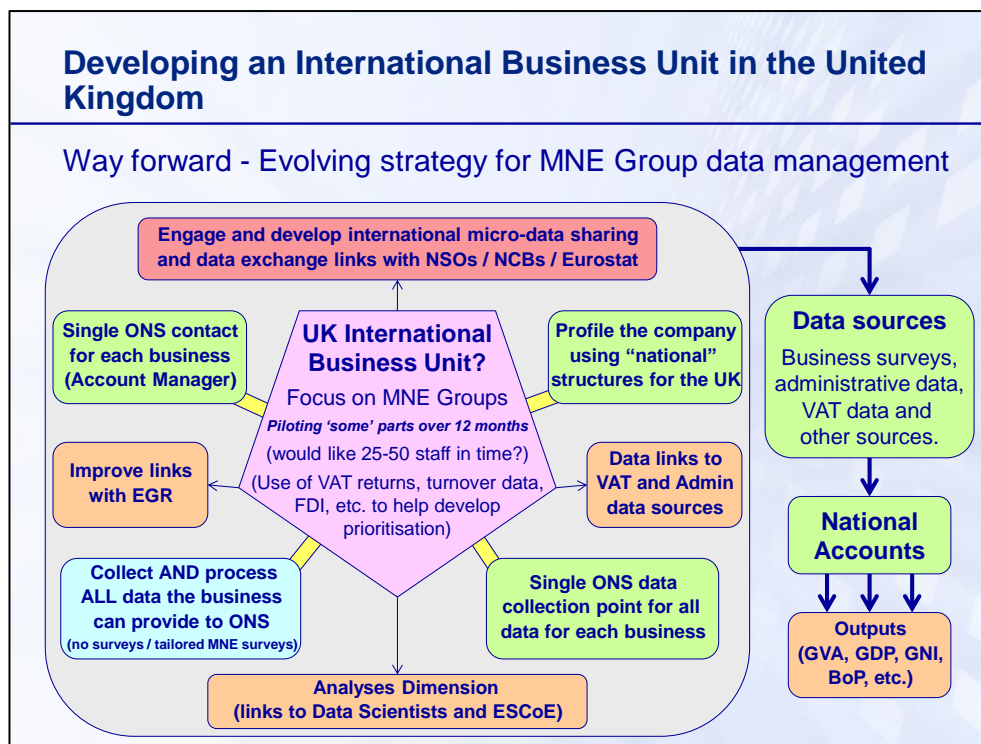
- Déterminer à quels groupes multinationaux elle doit s'intéresser ;
- Établir et maintenir une communication régulière et de bonnes relations de travail avec les groupes sélectionnés et jouer un rôle de type gestion de compte, par exemple en servant de point de contact unique entre les groupes et l'INS ;
- Coordonner la collecte de données pour différents domaines statistiques (par exemple les statistiques conjoncturelles, les statistiques structurelles sur les entreprises, l'IED et les FATS sortants) en élaborant des questionnaires communs ou sur mesure (mensuels, trimestriels et annuels) et en collectant les données de manière centralisée auprès des groupes multinationaux sélectionnés. Cela permet d'éviter la répétition de questions et de diminuer la charge que les enquêtes statistiques représentent pour les groupes multinationaux en réduisant sensiblement le nombre de questionnaires qui leur sont envoyés ;
- Élaborer d'autres stratégies de collecte des données, par exemple en permettant aux groupes multinationaux de transmettre toutes les données qu'ils peuvent fournir de la manière qui leur convient, par exemple sous la forme des comptes de gestion. Cependant, dans ce cas, c'est l'INS qui doit trouver le moyen de traiter les données correctement et d'appliquer des stratégies plus efficaces et plus efficaces, comme la collecte par voie électronique. Toutefois, il serait dans l'intérêt de l'INS comme des groupes multinationaux que la LCU consacre du temps à faire en sorte que les données produites soient structurées d'une façon qui réponde aux besoins de l'institut et à élaborer des questionnaires électroniques adaptés ;
- Analyser tous les aspects des données soumises à l'INS par les groupes multinationaux sélectionnés présents dans le pays, notamment définir et classer les unités statistiques des entreprises concernées ;
- Contrôler la cohérence des divers relevés statistiques et administratifs dans chaque domaine statistique et vérifier que les données des différents domaines concordent entre elles ;
- Enfin, fournir des données cohérentes aux fins de l'établissement de statistiques dans tous les domaines pertinents (statistiques sur les entreprises, comptabilité nationale et balance des paiements).

27. En fonction de ses tâches, la LCU peut ainsi être responsable d'assurer la cohérence et de fournir un tableau complet et cohérent des groupes multinationaux et de leur contribution dans chaque domaine statistique. Dans certains cas, la LCU s'appelle plutôt « unité de la cohérence », ce qui correspond davantage à la mission première. Par exemple, au Royaume-Uni, une unité chargée des groupes multinationaux a été mise en place à titre pilote, l'objectif étant, à plus long terme, de créer une « unité des entreprises internationales », comme l'indique la figure 1.

<sup>6</sup> Il convient de noter que toutes les LCU existantes ne mènent pas toutes les activités citées.

Figure 1

**Exercice pilote – Établissement d’une unité chargée des entreprises internationales au Royaume-Uni**



#### D. Place dans la structure des INS

28. Les LCU déjà créées n’ont pas toujours la même place dans la structure de l’INS, comme le montrent les exemples suivants :

- En Finlande, la LCU fait partie de l’unité du registre des entreprises, qui relève du Département de la collecte des données. Elle n’intervient pas dans la collecte des données auprès des groupes multinationaux, toutes les données étant réunies de manière centralisée par le département ;
- Aux Pays-Bas, la LCU dépend du Département des statistiques sur les entreprises et intervient entre la collecte des données et l’analyse des données. Là encore, toutes les données sont récoltées de manière centralisée ; la LCU reçoit les données pertinentes de la part de l’unité chargée de la collecte et vérifie leur cohérence avant de les transmettre à d’autres unités statistiques ;
- En Irlande, la LCU relève du Département des comptes nationaux. Elle collecte elle-même les données, en vérifie la cohérence et les transmet aux unités chargées des domaines concernés.

29. Dans ces trois exemples, trois approches différentes ont été adoptées. Toutefois, dans tous les cas, la LCU est proche, du point de vue de la structure de l’INS, des unités chargées de la collecte des données ou est elle-même responsable de la collecte. Il est également important de noter que, dans les INS citées comme exemples, les unités chargées de la collecte des données, des statistiques sur les entreprises, de la comptabilité nationale et de la balance des paiements sont aussi organisées différemment et n’ont pas toutes les mêmes rôles, responsabilités ou compétences.

30. Il est recommandé que la LCU soit proche mais distincte du registre statistique des entreprises et des services de collecte des données, et intervienne au début du processus. Elle pourra ainsi fournir des données harmonisées, cohérentes et concordantes qui seront utilisées dans les domaines statistiques concernés et au-delà, ce qui évitera les procédures inutiles et les boucles de rétroaction. La LCU devra encore faire intervenir des acteurs clés

en aval, tels que les statisticiens de la comptabilité nationale et de la balance des paiements, et établir des liens avec d'autres domaines, tels que les statistiques de la productivité et le couplage des microdonnées.

## **E. Taille de la LCU et compétences requises**

31. La taille de la LCU dépendra logiquement de divers facteurs tels que :
  - Le nombre de groupes multinationaux choisis ;
  - La taille et la complexité de ces groupes ;
  - Le nombre de questionnaires d'enquête envoyés chaque année aux groupes concernés ;
  - Le temps consacré à chaque groupe multinational ; et
  - Les ressources en personnel – le nombre d'employés à temps plein ou partiel qui se consacrent exclusivement aux activités de la LCU, certains pouvant également travailler dans d'autres domaines. Il est recommandé que le personnel soit « cantonné » aux activités de la LCU et ne travaille pas, même partiellement, dans d'autres domaines d'enquêtes statistiques. Un tel cloisonnement contribuera à éviter tout conflit d'intérêt et à garantir l'efficacité du processus d'alimentation des domaines statistiques et autres. Les ressources et le budget dont dispose l'INS seront déterminants.
32. Les compétences et expériences suivantes sont souhaitables :
  - Une bonne aptitude à communiquer, afin de créer et d'entretenir de bonnes relations de travail avec les groupes multinationaux. La communication au sein de l'INS (et avec les banques centrales nationales, le cas échéant) est également importante ; la LCU doit écouter les utilisateurs, débattre de questions (conceptuelles) et être capable de convaincre les responsables des domaines statistiques que les données communiquées sont exactes, cohérentes et concordantes et n'ont plus besoin d'être modifiées ;
  - Une expérience et une connaissance des modèles économiques, des pratiques commerciales et du fonctionnement des groupes multinationaux, pour comprendre le contenu des relevés statistiques et en évaluer la validité ;
  - Une expérience des différents types de techniques d'établissement de profils, de préférence la technique « intensive » d'établissement manuel de profils ;
  - Des compétences en matière de comptabilité, pour être capable de comprendre les comptes d'entreprises et de traduire l'information en concepts statistiques, suivant le système de comptabilité nationale et le Manuel de la balance des paiements. Il est essentiel d'être à même de faire cette transposition et de communiquer dans une langue qui sera comprise des entreprises ;
  - Une expérience et une connaissance du système statistique et des relations entre différents domaines ;
  - De très bonnes connaissances concernant les méthodes statistiques et l'ingénierie des données, pour être capable de traiter une grande quantité d'informations ;
  - L'aptitude à déceler, comprendre et résoudre les problèmes liés aux données, par exemple à harmoniser des données issues de différents domaines, de comptes d'entreprises et d'autres sources ;
  - Des compétences administratives ;
  - Des compétences informatiques ;



- Un ensemble de compétences internes dans différents domaines (registres, enquêtes auprès des entreprises, comptes nationaux, balance des paiements, etc.), devant être combinées à des connaissances externes (finance, normes comptables internationales, stratégies commerciales) grâce à des activités de formation et de conseil.

33. Il est rare qu'une personne possède toutes ces compétences. Aussi, il faut s'attacher à composer une équipe dont les membres réunissent toutes les aptitudes et compétences requises et se complètent. Le nombre d'employés travaillant à temps partiel ou à temps plein uniquement au sein de la LCU variera d'un INS à l'autre en fonction des questions susmentionnées.

## F. Activités

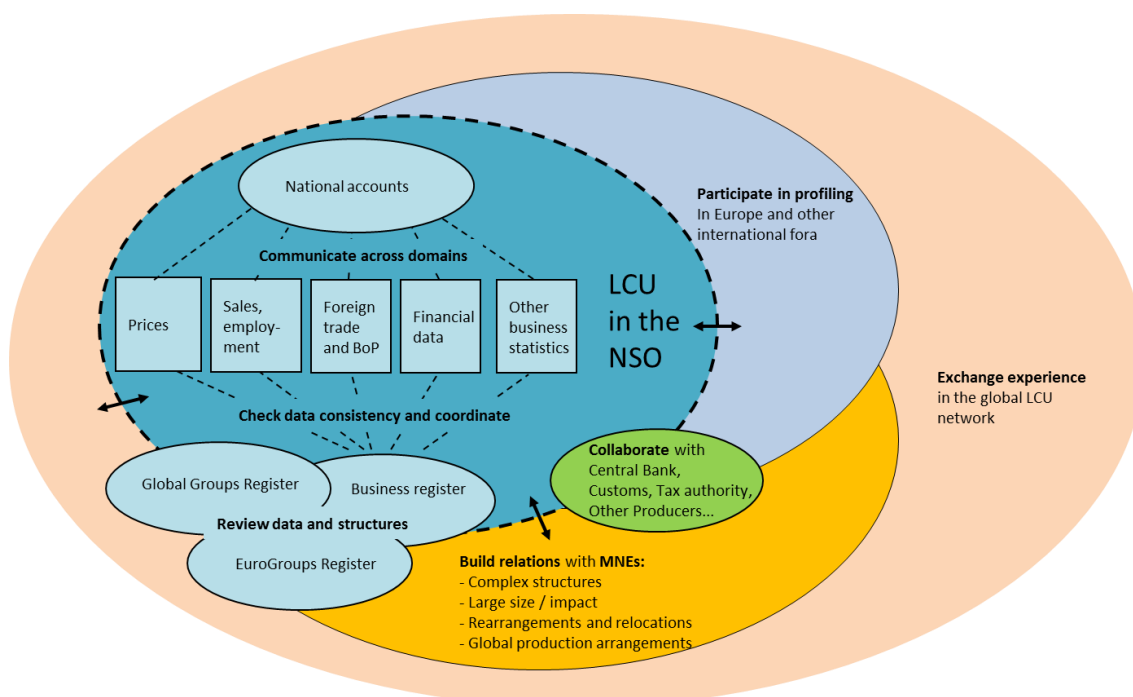
34. Les activités des LCU existantes consistent notamment à :

- Entretenir des contacts réguliers avec les groupes multinationaux et participer à des réunions officielles, en sus des contacts ponctuels et informels ;
- Bien préparer les réunions avec les groupes multinationaux en étudiant la structure et les données des entreprises, les comptes rendus des réunions précédentes et les décisions prises à ces occasions ;
- Adopter une démarche axée sur le service pour fournir des données cohérentes et concordantes aux unités concernées aux fins de l'établissement de statistiques ;
- Coopérer dès le départ avec les autres unités de l'INS et au niveau international, par exemple en établissant des contacts avec les LCU d'autres pays.

35. La figure n° 2 illustre la contribution que peut apporter une LCU à différents stades de la production de statistiques. Comme indiqué précédemment, la LCU joue un rôle décisif dans la production statistique, car elle fournit des données primaires cohérentes nécessaires à l'établissement des comptes nationaux et de la balance des paiements et à d'autres domaines en amont, grâce à ses relations avec les groupes multinationaux dont elle s'occupe et à l'étroite coopération qu'elle entretient avec d'autres autorités, au niveau national et international.

Figure n° 2

### Rôle des LCU dans la production statistique



36. Pour que les LCU travaillent le plus efficacement possible, il est primordial de bien choisir les groupes multinationaux dont elles s'occuperont. La taille du groupe est un critère important, mais ce n'est pas le seul. Parmi les autres critères de sélection pertinents figurent la présence de structures d'actionnariat complexes ou de structures organisationnelles opaques, le nombre de pays dans lesquels le groupe opère, la transmission de données incohérentes, les restructurations et délocalisations, la participation à des accords de production mondiale et la propriété de produits de la propriété intellectuelle. Il pourrait être intéressant d'utiliser un algorithme pour faire (voire refaire régulièrement) la sélection des groupes.

37. De plus, pour être sélectionné, le groupe multinational doit être disposé à coopérer, ce qui ne sera pas toujours le cas.

#### IV. Aspects internationaux

38. Pour avoir une vision complète des groupes multinationaux et compiler de meilleures statistiques sur leurs activités commerciales mondiales, il est important de comprendre leur structure et leur chaîne de propriété internationale. Les groupes multinationaux organisent des chaînes de production qui dépassent les frontières nationales, ont des filiales dans de nombreux pays et entretiennent des liens divers avec des entreprises de pays différents. C'est pourquoi, pour traiter efficacement l'information relative aux groupes multinationaux, il faudrait que les INS concernés coopèrent en échangeant des informations et des données statistiques et en rapprochant les données pour veiller à ce que l'ensemble de l'information soit correcte. Sans disposer d'un tableau complet des activités des groupes multinationaux, il est difficile de mesurer de façon utile et correcte la production mondiale et le commerce international, et de comprendre l'incidence de ces groupes sur les statistiques macroéconomiques et les statistiques des entreprises.

39. Par conséquent, pour s'acquitter de leur tâche de manière efficace et efficiente, il est crucial que les LCU des différents pays partagent, échangent et harmonisent leurs données. La création d'un réseau international de LCU semble être le meilleur moyen de faciliter ces échanges. Les LCU peuvent contribuer, en jouant un rôle particulier, à faciliter les travaux menés au niveau international en vue de mieux comprendre les groupes multinationaux. Elles pourraient aussi servir de point de contact entre les INS aux fins de l'établissement des profils des groupes multinationaux et des échanges de données. La participation active des LCU aux travaux internationaux et au suivi des résultats obtenus dans le cadre de récentes initiatives internationales viendrait nourrir les travaux sur les groupes multinationaux menés à l'échelle des pays.

40. Toutefois, l'échange de données confidentielles se heurtera à des obstacles d'ordre juridique, administratif, statistique, technique et culturel. Plusieurs initiatives internationales visent à faire progresser des questions touchant tous les pays, par exemple :

- L'initiative du G20 visant à combler les lacunes en matière de données ;
- Les initiatives d'Eurostat (en particulier, l'EGR, le projet de l'UE relatif à l'établissement de profils, l'exercice pilote sur le revenu national brut (RNB) et les entreprises multinationales et le système d'alerte rapide) ; et
- Le réseau nordique de LCU.

41. En mars 2017, les participants à un atelier sur l'échange de données organisé dans le cadre de l'initiative du G20 visant à combler les lacunes en matière de données ont conclu que les autorités nationales devraient examiner les restrictions non juridiques à l'échange de données, instaurer un climat de confiance en trouvant un juste équilibre entre accès à davantage de données et respect de la confidentialité et commencer par partager des données au niveau national pour contribuer à l'échange de données au niveau international. Ils ont souligné la nécessité de poursuivre la normalisation et l'utilisation de cadres communs pour la production statistique et l'échange de données (par exemple, la norme SDMX) et de réfléchir aux moyens d'adopter des identificateurs communs. Les participants

ont également dit qu'il faudrait mettre en place un réseau international pour faire progresser les travaux, proposé que les membres du groupe de contact de l'initiative du G20<sup>7</sup> servent de premier point de contact pour les questions relatives à l'échange de données et à leur accessibilité. Il serait utile que les LCU coopèrent avec les points de contact nationaux des pays du G20 et mettent en évidence les questions à examiner et les progrès accomplis du point de vue statistique.

42. Le système statistique européen, par exemple, a créé le répertoire EuroGroups (EGR), registre international des entreprises unique en son genre, qui recense les groupes multinationaux comptant plus d'une entreprise sur le territoire de l'UE. L'EGR contient des informations sur les caractéristiques suivantes de chaque entreprise : son régime de propriété, ses activités, le nombre de personnes qu'elle occupe, sa structure et son chiffre d'affaires. Associé aux registres nationaux des entreprises, l'EGR aide à mieux comprendre l'incidence des groupes multinationaux sur l'économie. Ce répertoire devrait permettre de mieux définir les bases d'échantillonnage et d'améliorer la qualité des informations sur les groupes multinationaux, et donc faciliter énormément les travaux des LCU. Même si l'EGR pourrait être amélioré pour ce qui est de la qualité et de l'actualité des données, c'est un outil essentiel pour la poursuite des progrès.

43. Un autre outil important pour la cohérence de l'observation et de la description des grands groupes multinationaux complexes est le système d'établissement de profils de l'UE. De tels profils devraient être établis avant que les LCU entament le travail d'harmonisation des données relatives aux groupes multinationaux. L'établissement de profils permet d'analyser les structures juridiques, opérationnelles et comptables d'un groupe d'entreprises au niveau national et au niveau de l'UE dans le but de déterminer les unités statistiques faisant partie de ce groupe et les liens qui les unissent, ainsi que les structures les plus efficaces pour la collecte de données statistiques. La première étape de l'établissement des profils consiste à délimiter les unités statistiques dans les grands groupes multinationaux complexes. Elle est donc directement liée à l'EGR, qui donne un premier aperçu des unités juridiques et de la structure de contrôle des groupes multinationaux. Cependant, il faudrait que l'EGR soit plus dynamique et que les profils soient plus souvent mis à jour. Pour les groupes multinationaux, en particulier les plus complexes d'entre eux, il faudra également adopter une méthode « intensive » d'établissement des profils, notamment se rendre sur place dans les entreprises.

44. L'objectif de l'exercice pilote sur le RNB et les groupes multinationaux est de déterminer avec un certain degré de clarté, d'ici à la fin de l'actuel cycle de vérification du RNB, qui se termine en décembre 2019, dans quelle mesure les questions liées à la mondialisation sont reflétées dans les données du RNB. Cet exercice contribuera à définir les mesures de la mondialisation devant être adoptées après la fin du cycle. Il faudra aussi donner effet aux deux recommandations liées à la mondialisation formulées par la Cour des comptes de l'UE<sup>8</sup>. Dans le cadre de cette initiative, le Comité du système statistique européen (formé des directeurs généraux des INS des pays l'UE) est convenu de procéder à un échange de microdonnées en se fondant sur le principe de confiance et sur le Règlement n° 223/2009. Il faudra chercher une solution à plus long terme. Les microdonnées ne seront partagées qu'entre les États membres travaillant sur le même groupe pilote de multinationales dans le cadre du processus de validation statistique et ne seront donc pas mises à la disposition du grand public ou d'organisations internationales.

<sup>7</sup> Les membres du groupe de contact sont des hauts fonctionnaires désignés par les autorités nationales des pays du G20 pour servir de principaux points de contact pour le Groupe interinstitutionnel sur les statistiques économiques et financières en ce qui concerne l'initiative du G20 visant à combler les lacunes en matière de données. Ces fonctionnaires sont les premiers interlocuteurs pour ce qui est des rapports de suivi annuels, participent aux conférences mondiales et se coordonnent avec les départements de leur institution chargés d'élaborer les politiques.

<sup>8</sup> Les deux recommandations consistent à : i) analyser toutes les incidences que les activités multinationales peuvent avoir sur l'estimation du RNB ; et ii) comptabiliser correctement les actifs de R-D du point de vue de la valeur et de la résidence.

45. Eurostat a créé le système d'alerte rapide, qui vise à repérer les groupes multinationaux revêtant une importance particulière et les possibles restructurations et à arrêter une méthode commune d'enregistrement, de préférence avant que les changements ne se produisent ou ne doivent être intégrés dans les statistiques des entreprises, la balance des paiements ou les comptes nationaux. Le but est d'assurer la cohérence des méthodes, du traitement statistique et de la communication des statistiques concernant des groupes multinationaux dans les États membres de l'UE. Le système d'alerte rapide prévoit une procédure simple de coopération volontaire entre les autorités statistiques nationales et Eurostat, et entre les statisticiens chargés des statistiques sur les entreprises et les responsables des comptes nationaux.

46. En septembre 2017, les pays nordiques ont décidé d'établir un réseau nordique de LCU. Durant la première phase, l'objectif est de partager des informations pratiques sur les activités et méthodes des LCU établies dans les pays concernés. Ensuite, les participants examineront la question de savoir s'il est nécessaire et possible que leurs autorités statistiques s'échangent des données sur des groupes multinationaux à des fins statistiques.

47. L'Équipe spéciale de la CEE sur l'échange et le partage de données économiques contribue également de façon déterminante à faire avancer les travaux visant à dégager les facteurs entravant ou facilitant le partage et l'échange de données internationales et à élaborer des solutions.

## V. Conclusions

48. Comme les groupes multinationaux transforment rapidement les chaînes de production transfrontières, les LCU, même si elles mènent des activités différentes d'un pays à l'autre, jouent un rôle indispensable en aidant les statisticiens à traiter les données relatives aux groupes multinationaux dans différents domaines statistiques. Elles peuvent également faire gagner en efficacité en promouvant l'utilisation d'outils communs, en élaborant des instructions relatives à la collecte des données et en favorisant le traitement cohérent des données concernant les grandes entreprises complexes implantées dans un ou plusieurs pays. En outre, lorsqu'elles analysent ces données, elles le font pour divers domaines statistiques ; sans elles, le travail serait fait plusieurs fois, ce qui aurait pour corollaires des coûts plus élevés et une cohérence moindre.

49. Le fait d'entretenir de bonnes relations avec les groupes multinationaux peut permettre de recevoir des informations relatives à des restructurations ou à des délocalisations à temps pour une première diffusion des statistiques par l'INS. Le système d'alerte rapide, lancé par Eurostat avec la participation de tous les États membres de l'UE, s'appuie sur les possibilités offertes par une LCU opérationnelle et gagnerait en efficacité si un réseau international de LCU était créé.

50. L'exemple des pays qui ont créé une LCU montre que, s'il faut au départ investir et mener des activités de formation, on peut ensuite obtenir des résultats tels que des gains d'efficacité à moyen et à long terme, voire des économies, ainsi qu'un allègement de la charge que représente la communication de données pour les groupes multinationaux. Tous les pays ayant une LCU (ou une unité chargée de la cohérence) bénéficient d'une meilleure compréhension et d'une connaissance plus poussée des grands groupes multinationaux et de données de meilleure qualité sur leurs activités.

51. En résumé, à l'ère de la mondialisation et du changement perpétuel, il est essentiel d'investir dans une unité de type LCU pour garantir la qualité des données statistiques nationales et éviter tant les double-comptages que les omissions. Il convient également de faire la démarche de partager, d'échanger et d'harmoniser les données des groupes multinationaux au-delà du cadre national<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Mahajan S. (2017)

## Références

- Béguin J.-M., Hecquet V. (2015) : *Profiling in France: Implementation and results*. Document présenté à la réunion du Groupe d'Experts de la comptabilité nationale, CEE, Genève ([http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/ge.20/2015/July/16\\_Profiling\\_in\\_France\\_Implementation\\_and\\_results\\_\\_France\\_pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/ge.20/2015/July/16_Profiling_in_France_Implementation_and_results__France_pdf)).
- Boccard F., Picard T. (2015) : Commerce extérieur et implantations de firmes multinationales : des profils différents selon les pays, INSEE Première, n° 1558 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1288003>).
- CBS (2017) : *Internationalisierungsmonitor 2017-IV Waardeketens*, CBS ([https://www.cbs.nl/-/media/\\_pdf/2017/50/im201704\\_web.pdf](https://www.cbs.nl/-/media/_pdf/2017/50/im201704_web.pdf)).
- Connolly M. (2011) : *CSO's Large Cases Unit – A strategy for dealing with multinationals and globalisation*. Institut international de statistique, compte rendu du 58<sup>e</sup> Congrès mondial des statistiques, Dublin (<http://2011.isiproceedings.org/papers/951122.pdf>).
- Da Pont M. (2014) : *Improving data quality for large enterprises through profiling and coherence analysis*. Document présenté à la conférence d'Eurostat *The Account of Society, National Accounts at the Service of Economic and Monetary Policy Making*. Eurostat, Luxembourg (<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/6501972/6553610/INVITEDPAPER-con-cop-Da-Pont.pdf/6ebbf41e-369b-411f-969c-bbcc6cc2a70f>).
- Kleinert J. (2001) : *The Role of Multinational Enterprises in Globalization: An Empirical Overview*. Document de travail n° 1069, Kiel Institute of World Economics, Kiel ([https://www.ifw-kiel.de/ifw\\_members/publications/the-role-of-multinational-enterprises-in-globalization-an-empirical-overview/kap1069.pdf](https://www.ifw-kiel.de/ifw_members/publications/the-role-of-multinational-enterprises-in-globalization-an-empirical-overview/kap1069.pdf)).
- Mahajan S. (2017a) : *Is the current macroeconomic statistics framework capturing a rapidly changing economy ?* Présentation à la réunion du Groupe de travail sur les comptes nationaux de l'OCDE à Paris, novembre 2017 (<https://community.oecd.org/servlet/JiveServlet/previewBody/124899-102-1-217737/WPNA%20-%20Itm%20%20-%20ONS%20UK.pdf>).
- Mahajan S. (2017b) : *Measurement challenges related to MNEs – Why profiling is necessary ?* Présentation au séminaire d'Eurostat *Economic Globalisation: Addressing measurement challenges related to MNEs in Eurostat*, Luxembourg, avril 2017.
- Pakarinen J. (2013) : *Large and complex enterprises, Work in Finland*. Document présenté à la réunion du Groupe d'experts de la comptabilité nationale, CEE, Genève ([http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/ge.20/2013/Chapter\\_10\\_LargeCorporations\\_FI.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/ge.20/2013/Chapter_10_LargeCorporations_FI.pdf)).
- CEE, Eurostat, OCDE (2011) : *The impact of globalization on national accounts* (annexe 2.2, *A consistency unit at Statistics Netherlands: reducing asymmetries in national accounts and related statistics*), CEE, Genève ([http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/groups/wggna/Guide\\_on\\_Impact\\_of\\_globalization\\_on\\_national\\_accounts\\_FIN\\_AL21122011.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/groups/wggna/Guide_on_Impact_of_globalization_on_national_accounts_FIN_AL21122011.pdf)).
- CEE (2013) : Modèle générique du processus de production statistique (GSBPM) version 5.0. Disponible en ligne à l'adresse : <http://www1.unece.org/stat/platform/display/metis/The+Generic+Statistical+Business+Process+Model>.
- CEE (2015) : *Guide to Measuring Global Production* (chap. 6, *Large and complex enterprise units*), CEE, Genève ([https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2015/Guide\\_to\\_Measuring\\_Global\\_Production\\_\\_2015\\_pdf](https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2015/Guide_to_Measuring_Global_Production__2015_pdf)).
- Vennix, Kees (2012) : *The treatment of large enterprise groups within Statistics Netherland*. Document présenté à la quatrième Conférence internationale sur les enquêtes auprès des établissements (ICES-IV), Montréal ([https://ec.europa.eu/eurostat/cros/system/files/congo\\_method\\_sn2012.pdf](https://ec.europa.eu/eurostat/cros/system/files/congo_method_sn2012.pdf)).

Wieser, Marcel et Kees Vennix (2014) : *Consistency and profiling of large enterprise groups within Statistics Netherlands*. Document présenté à la vingt-quatrième réunion du Groupe de Wiesbaden sur les registres des entreprises – Table ronde internationale sur les bases des enquêtes relatives aux entreprises, Vienne ([https://circabc.europa.eu/webdav/CircaBC/ESTAT/businesssurvey/Library/2014%20Wien/Session%202%20-%20Statistical%20Units%20and%20Profiling/Session%202\\_Wieser-Vennix\\_Netherlands\\_Paper%20.pdf](https://circabc.europa.eu/webdav/CircaBC/ESTAT/businesssurvey/Library/2014%20Wien/Session%202%20-%20Statistical%20Units%20and%20Profiling/Session%202_Wieser-Vennix_Netherlands_Paper%20.pdf)).

---